

Procès-verbal d'équivalence du programme de la première année Licence LMD entre l'ancien et le nouveau programme

Date de la réunion : 11/10/2018

Etaient présents :

- Mr. Benseridi Hamid	Vice doyen chargé de la pédagogie.
- Mr. Khentout Chabane	Chef de département d'informatique.
- Mr. Kara Mohamed	Chef de département de mathématique.
- Mr. Saad Aggoune	Responsable du tronc commun MI.
- Mr. Finanir Samir	Responsable du tronc commun MI.
- Mr. Khababa Abdellah	Chef du domaine mathématique et informatique.
- Mme. Mediani Chahrazed	Chef de filière Informatique
- Mme. Mechta Djamila	Chef de spécialité licence informatique.
- Mr. Zitouni Rachid	Chef de spécialité licence mathématique.
- Mr. Toumi Iyazid	Chef de département adjoint chargé de la graduation.
- Mr. Nedjai Mokhtar	Chef de service de la scolarité.

Ordre du jour :

- Etablir une équivalence des matières de la première année licence académique MI enseignée à l'université de Sétif 1 entre le nouveau et l'ancien programme.
- Equivalence des matières pour les étudiants répétitifs.
- Equivalence des matières pour les étudiants admis avec dettes.

1) Equivalence des matières de la première année licence académique MI.

Suite à l'adoption du remaniement du programme de la première année licence académique (MI), il a été décidé, lors de cette réunion, d'établir les équivalences suivantes des matières enseignées entre l'ancien et le nouveau programme :

	Intitulé de la matière de la licence enseignée à L'UFAS1 (nouveau programme)	Intitulé de la matière de la licence enseignée à L'UFAS1 (ancien programme)
Licence S1	Analyse 1	Analyse 1
	Algèbre 1	Algèbre 1
	Algorithmique et structure de données 1	Initiation à l'algorithmique
	Structure machine 1	Structure machine
	Terminologie Scientifique et expression écrite	Terminologie Scientifique et expression écrite et orale
	Langue Etrangère 1	Anglais
	Matière au choix :	Matière au choix :

	Physique 1 (mécanique du point)	Physique 1 (mécanique du point)
	Electronique et composants des systèmes	Codage et représentation de l'information
	Aucune équivalence	TP Bureautique
	Aucune équivalence	Matière au choix : Economie d'entreprise, Electronique et composant des systèmes
Licence S2	Analyse 2	Analyse 2
	Algèbre 2	Algèbre 2
	Algorithmique et structure de données 2	Programmation et structure de données
	Structure machine 2	Aucune équivalence
	Introduction aux probabilités et statistique descriptive	Introduction aux probabilités et statistique descriptive
	Technologie de l'Information et de la Communication	Techniques de l'information et de la communication
	Outils de programmation pour les mathématiques	Matière au choix : Outils de programmation pour les mathématiques, introduction à la programmation orientée objet
	Physique 2 (électricité générale)	Physique 2 (électricité générale)
Aucune équivalence	Histoire des sciences	

2) Equivalence des matières pour les étudiants répétitifs.

- Les étudiants répétitifs doivent être intégrés dans le nouveau programme en gardant les matières acquises, du l'ancien programme, qui sont équivalentes aux matières du nouveau programme.
- Vu le changement des coefficients et des crédits, si l'unité est acquise dans l'ancien programme ne signifie pas qu'elle est acquise dans le nouveau programme.
- Vu le changement des coefficients et des crédits, si le semestre est acquis dans l'ancien programme ne signifie pas qu'il est acquis dans le nouveau programme.
- Les étudiants répétitifs doivent obligatoirement suivre les nouvelles matières du nouveau programme n'ayant pas des équivalences dans l'ancien programme même si le semestre est acquis. Il s'agit de : structure machine 2.

3) Equivalence des matières pour les étudiants admis avec dettes.

On garde l'ancien programme pour les étudiants admis avec dettes.

Sétif, le 11-10-2018
Le vice doyen chargé de la pédagogie